

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 110-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0717

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Cosignataires: 6

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.06.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Gel de l'augmentation des effectifs de classe

Le Conseil-exécutif est chargé de

1. geler la mesure EOS « augmentation des effectifs de classe » jusqu'en 2017 ;
2. faire à ce moment une nouvelle appréciation de la situation pour décider de son maintien ou non.

Développement

Lors de la session de novembre 2013, le Grand Conseil avait adopté, dans le cadre des mesures EOS, **une seule et unique mesure du panier 2** : l'augmentation de l'effectif moyen des classes, pour le faire passer à 19,7 élèves.

L'économie escomptée par cette mesure était de 4.5 millions de francs pour 2014, 11 millions jusqu'en 2017. Cette mesure, adoptée par 81 voix contre 68 a été « tempérée » par « les cas de rigueur » (survie du site scolaire menacée, valeurs extrêmes entraînant des réorganisations disproportionnées, motifs socio-pédagogiques exigeant une prise en charge supérieure).

Lors du débat, il est apparu que la principale raison de cette mesure était uniquement de pouvoir équilibrer le budget.

Or, les comptes ont bouclé avec un excédent de 253 millions. L'urgence du rééquilibrage des comptes s'avère donc clairement infondée.

Signalons encore que les mesures du panier 2 étaient réputées irresponsables eu égard à la politique du personnel menée par le Gouvernement.

Par ailleurs, le SEJB (Syndicat des enseignants du Jura bernois) a remis une pétition au gouvernement le 4 avril dernier munie de 4 657 signatures qui demande le gel de cette mesure. Ces signatures, récoltées en l'espace d'un peu plus de trois semaines, démontrent les réelles inquiétudes des parents pour les conditions d'enseignement de leurs enfants. Rapportées à l'échelle du canton, cet appel représenterait près de 50 000 personnes !

Ce succès démontre, si besoin était, que la population est prête à faire des sacrifices pour conserver une école de qualité à taille humaine. L'exemple du Syndicat scolaire du Grand Val est à ce sujet exemplaire. Si la législation le permettait, les parents auraient financé eux-mêmes les leçons refusées par l'inspectorat scolaire.

Les grands centres urbains, surtout Berne et Bienne, souffrent également beaucoup de cette décision. Ces villes estiment qu'avec des moyennes supérieures à 20 élèves, elles contribuent déjà grandement à maintenir une moyenne cantonale élevée. N'oublions pas qu'à Bienne par exemple, la population scolaire est à 70% allophone ! Exiger des écoles urbaines des efforts encore plus importants crée un sentiment d'inégalité avec les écoles des régions rurales, majoritaires dans le canton.

Ainsi donc, le gel de cette mesure jusqu'en 2017 semble une mesure appropriée, qui plus est permettrait de redonner un peu de sérénité aux divers acteurs de la formation. Economiquement, cette décision est déjà supportée (cf. bénéfice de 153 millions réalisé).

Motivation de l'urgence :

Il faut que les inspections scolaires connaissent « les règles du jeu » suffisamment tôt pour les prévisions de la nouvelle année scolaire. C'est pourquoi, avec un traitement de la motion pendant la session de septembre, tous les acteurs concernés seront avertis assez tôt.